VERNAISON
ENTRE LÔNES & COTEAUX

PROJET PEDAGOGIQUE MATERNELLE

Accueil Périscolaire
Pause Méridienne

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Rhône

Gestionnaire : Mairie de Vernaison
24, place du 11 novembre 1918
69390 VERNAISON

I. Présentation

1- Le Projet Educatif du Territoire (PEDT)

La ville de Vernaison est engagée depuis plusieurs années dans un projet éducatif et social local, sur lequel le service périscolaire s'appuie pour mettre en œuvre son projet pédagogique.

A travers son **Projet Educatif du Territoire,** conçu de manière concertée et partenariale et validé par l'Etat, l'Education nationale et la CAF, la Mairie de Vernaison défend des valeurs communes et partagées sur lesquelles sera axée la politique éducative de la ville et qui sont les suivantes : Citoyenneté, faire ensemble, échange et partage.

Avec pour axe central : ***FAIRE ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE***

C'est au travers et grâce à la combinaison de ces valeurs que la ville souhaite décliner des objectifs à atteindre pour les années à venir. Le projet correspond à un principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse et respecte les principes d'égalité et de laïcité. Cela passe par un socle fondé sur :

- La promotion d'une politique sociale, basée sur une démarche laïque porteuse de mixité, caractérisée par le souci permanent d'un vivre ensemble luttant contre les différentes sortes de discrimination ;
- La valorisation de l'engagement, de l'analyse critique, de la citoyenneté et de la solidarité ;
- L'exigence de garantir la qualité de l'action éducative en direction des publics et du service social rendu aux familles ;
- La volonté de partager l'observation et l'analyse des besoins et des réalités des populations sur la commune ainsi que de construire ensemble l'évolution et l'évaluation des actions proposées.

2- Le cadre juridique

L'accueil périscolaire de Vernaison possède un agrément à la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale).

Les services préfectoraux garantissent la sécurité des locaux, le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et plus précisément le respect de la réglementation en vigueur.

Ils sont des interlocuteurs privilégiés pour tout ce qui concerne la législation, les règlements ou la formation et les diplômes.

Accueillant des enfants de moins de 6 ans, un agrément PMI (Protection Maternelle et Infantile) est délivré par un médecin.

3- Le contexte

a. Situation géographique

Il existe deux sites d'accueil périscolaire : un situé dans l'école élémentaire Baranne et l'autre situé dans l'école maternelle Baranne.

Ils sont localisés au 41 rue Marion à Vernaison.

La salle côté élémentaire est au rez-de-chaussée, ce qui permet un accès direct sur la cour pour les activités et également pour l'accueil des parents.

La salle côté maternelle est au rez-de –chaussée également, elle correspond en journée à la « salle des couchettes »

Ils se situent à quelques minutes du centre-ville et des bords du Rhône.

Le restaurant municipal accueille les enfants, scolarisés dans les deux écoles de Vernaison : le groupe scolaire Robert Baranne et l'école privée Notre-Dame. Il se situe rue des Usines, à moins de 5 minutes à pied de l'école Robert Baranne. Les enfants de l'école Notre-Dame rejoignent la cantine directement par le biais de leur cour de récréation.

b. Locaux et matériel

Les salles d'accueil du périscolaire offrent différents espaces de jeux, délimités.

Le matériel est adapté aux différentes tranches d'âge. Sont à disposition :

- Petites tables et chaises
- Coin dinette
- Coin lecture
- Coin tapis/jeux…
- Grandes tables et chaises
- Un sanitaire pour adultes
- Un évier
- Les salles de classes en élémentaire, notamment le soir de 16h30 à 17h30
- Une salle avec couchettes pour le temps de repos de la pause méridienne
- Une salle de motricité
- Les différentes cours d'école
- 2 préaux
- 1 local matériel jeux extérieurs
- Deux blocs sanitaires enfants dans la cour de l'école élémentaire
- Un bloc sanitaire enfants dans l'école maternelle

Le restaurant municipal est composé de tables et chaises adaptées aux différentes tranches d'âges :

- 1 grande salle (dédiée aux élémentaires) : 120 places
- 1 petite salle (dédiée aux élémentaires) : 48 places
- 1 salle (dédiée aux maternelles) : 66 places
- 1 cuisine
- 2 blocs sanitaires (maternelles et élémentaires) : avec chacun toilettes et éviers
- 1 vestiaire

II. Fonctionnement

1. L'encadrement

L'équipe d'encadrement est composée d'un responsable et d'animateurs permanents tous diplômés, ATSEM diplômés et contractuels diplômés, en cours de formation BAFA, en cours de formation non diplômante proposés par la commune. Le taux d'encadrement est respecté selon les règles soumises par la DDCS.

Chaque membre de l'équipe a un rôle bien défini qu'il doit remplir en veillant à la cohérence de ses actions par rapport aux objectifs du présent projet et aux autres membres de l'équipe.

a. Le rôle du responsable de la structure

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective du public confié.
- Il est garant de la loi et de son application.
- Il est en charge de la gestion administrative et financière de l'accueil périscolaire.
- Il accueille, informe et implique les familles dans la vie de l'accueil périscolaire.
- Il facilite l'organisation du travail en équipe et en accompagne chaque membre.
- Il élabore le projet pédagogique, le règlement intérieur et doit veiller à son application.
- Il a en charge le recrutement des animateurs, leur formation et leur évaluation.

b. Le rôle de l'animateur

- Il travaille directement auprès des enfants et est à leur écoute.
- Il doit respecter la loi et la législation.
- Il élabore le programme d'animation et le fait vivre en fonction du projet pédagogique.
- Il est garant de la sécurité physique et morale du public qui lui est confié.
- Il participe activement à la préparation, au déroulement et au bilan d'activités
- Il veille à l'application des règles de vie et de sécurité et doit régulièrement les rappeler.
- Il permet à chacun de s'exprimer, laisse la prise d'initiative tout en proposant des activités variées et adaptées.
- Il doit faire preuve d'adaptabilité (changement de tranche d'âge, d'activité.) et d'adaptation (aménagement du planning selon le nombre d'enfants ou de la météo).
- Il doit faire preuve de motivation, d'imagination et de dynamisme pour impliquer les enfants dans les activités proposées.

2. Jours et horaires

Les enfants sont répartis en deux groupes afin de respecter au mieux leur rythme et d'adapter les activités selon leur âge :

- Les maternelles : Petite section, Moyenne section, Grande section
- Les élémentaires : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

L'accueil périscolaire dispose de plusieurs salles au sein du groupe scolaire Robert Baranne.

a. Les maternelles

Dans l'idée de respecter le rythme de l'enfant, la commune incite les parents à ne pas inscrire leurs enfants sur une journée complète comprenant périscolaire du matin, temps méridien et périscolaire du soir.

- Le matin : 7h30 à 8h20 accueil échelonné (payant)
- Le temps méridien (repas + temps d'activités) : 11h35 à 13h35. Les enfants déjeunent en deux services : 11h35-12h20 et 12h30-13h15 (payant)
- Le soir : 16h30 à 18h30 : départ échelonné (payant)

b. Les élémentaires

- Le matin : 7h30 à 8h20 accueil échelonné (payant)
- Le temps méridien (repas + temps d'activités) : 11h45 à 13h35. Les enfants déjeunent en deux services : 12h00-12h45 et 12h45-13h30
- Le soir :
 - 16h30 à 17h30 : atelier cartable ou temps d'activités (payant)
 - 17h30 à 18h30 : départ échelonné (payant)

3. Journée-type du périscolaire et accueil méridien

	ENFANTS	ANIMATEURS
7h30-8h20	Jeux libres ou dirigés	Accueil familles-Animations enfants
16h30-17h30	**PERISCOLAIRE SOIR :** • Maternelles : Activités dans la grande salle de l'école maternelle ou dans la cour (cf. planning d'activités) • Elémentaires : « Atelier cartable » + « jeux par tranche d'âge », en classe, dans la cour, à la bibliothèque…	
17h30-18h30	**PERISCOLAIRE SOIR :** • Maternelles : Activités libres ou dirigées dans la grande salle de l'école maternelle ou dans la cour • Elémentaires : Activités libres ou dirigées dans la salle du périscolaire ou dans la cour.	

	TEMPS MERIDIEN	
11h35-13h30	**1er SERVICE** Tous les enfants de l'école maternelle Notre-Dame et 2 classes de l'école maternelle Robert Baranne + Tous les élémentaires de Notre-Dame et 2 classes élémentaires Robert Baranne	**2ème SERVICE** Les 3 autres classes de l'école maternelle Robert Baranne. Les 6 autres classes élémentaires Robert Baranne
Activités	Repas	Appel + Jeux dans la cour
	Jeux dans la cour	Repas

III. Objectif général – les enfants de 3 à 4 ans

Proposer aux enfants de 3 à 4 ans un accueil périscolaire sécurisant et bienveillant, respectueux de leur rythme, favorisant leur autonomie, leur socialisation, leur expression et leur épanouissement à travers le jeu et des activités adaptées.

Rappel des besoins de l'enfant âgé de 3 à 4 ans

À cet âge, l'enfant a notamment :

- Le besoin de sécurité affective et de repères
- Le besoin de respecter son rythme
- Le besoin de jouer, bouger et se dépenser
- Le besoin d'acquérir progressivement son autonomie
- Le besoin de socialiser et de communiquer
- Le besoin de découvrir, expérimenter et développer sa créativité

Ces besoins sont pris en compte dans l'organisation de chacun des temps périscolaires.

1. Objectifs pédagogiques

a) Favoriser la sécurité affective et donner des repères

L'enfant de 3 à 4 ans a besoin d'identifier les adultes qui l'accompagnent et de comprendre progressivement le déroulement de sa journée.

Actions mises en place :

- Accueillir chaque enfant individuellement ;
- Mettre en place des rituels ;
- Utiliser un langage simple et adapté ;
- Expliquer les différentes étapes de la journée ;
- Identifier clairement les espaces ;
- Maintenir des règles simples, constantes et compréhensibles ;
- Être attentif aux difficultés de séparation ;
- Permettre à l'enfant de se tourner vers un adulte lorsqu'il en ressent le besoin.

L'équipe veille à instaurer un climat de confiance permettant à l'enfant de se sentir en sécurité.

b) Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant

Chaque enfant évolue à son propre rythme. L'équipe prend en compte les différences de développement, d'autonomie, de fatigue, d'attention, d'expression et d'émotions.

Actions mises en place :

- Observer les besoins et les comportements de chaque enfant
- Adapter les consignes et les attentes aux capacités de chacun
- Respecter les différences de rythme dans les acquisition et l'autonomie
- Tenir compte de l'état de fatigue, de surstimulation et des besoins de récupération

- Permettre à l'enfant de prendre son temps lors des gestes du quotidien
- Proposer des temps calmes lorsque cela est nécessaires
- Accompagner progressivement l'enfant sans le mettre en difficulté
- Respecter les émotions de l'enfant et lui laisser le temps de les exprimer
- Adapter la durée et le niveau de sollicitation des activités
- Favoriser des temps en petits groupes lorsque cela répond davantage aux besoins des enfants
- Valoriser les progrès individuels plutôt que de comparer les enfants entre eux
- Permettre à chaque enfant de participer selon ses possibilités et son envie, dans le respect du cadre collectif et des règles de sécurité.

Indicateurs d'évaluation :

- L'enfant semble-t-il à l'aise dans son environnement ?
- Les activités sont-elles adaptées aux capacités et aux besoins du groupe ?
- Les enfants disposent-ils de suffisamment de temps pour réaliser les gestes du quotidien ?
- L'équipe adapte-t-elle son accompagnement aux différences individuelles ?
- Les signes de fatigue, de frustration ou de surstimulation sont-ils identifiés ?
- Les enfants peuvent-ils alterner suffisamment entre activité, mouvement, jeu libre et temps calme ?
- Les enfants progressent-ils dans leurs acquisitions sans pression ni comparaison ?

c) Favoriser progressivement l'autonomie

L'enfant est progressivement encouragé à réaliser seul les gestes qu'il est capable d'accomplir.

Actions mises en place :

- Apprendre progressivement les gestes d'hygiène ;
- Encourager l'enfant à ranger ses affaires ;
- Participer au rangement du matériel ;
- Mettre et enlever son manteau avec accompagnement si nécessaire ;
- Encourager l'autonomie lors des repas ;
- Apprendre à demander de l'aide ;
- Permettre à l'enfant de faire des choix simples ;
- Valoriser les efforts et les progrès.

L'adulte accompagne l'enfant sans faire systématiquement à sa place.

d) Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie collective

L'accueil périscolaire constitue un espace privilégié pour apprendre progressivement à vivre avec les autres.

Actions mises en place :

- Jeux collectifs adaptés ;
- Jeux symboliques ;

- Activités en petits groupes ;
- Apprentissage du tour de rôle ;
- Verbalisation des règles ;
- Accompagnement des conflits ;
- Développement de l'entraide.

Les conflits sont accompagnés comme des situations d'apprentissage. L'enfant est aidé à mettre des mots sur ce qu'il ressent et sur ce qui s'est passé.

e) Faire du périscolaire un véritable temps d'animation et de loisirs

Le périscolaire ne doit pas être uniquement un temps de garde. Il doit permettre aux enfants de vivre des expériences ludiques adaptées à leur âge.

Actions mises en place :

- Mettre en place des projets d'animation ;
- Proposer des activités variées ;
- Prévoir des activités créatives, sensorielles, motrices et d'expression ;
- Développer des projets sur l'année ;
- Proposer un planning d'activités adapté et compréhensible pour les enfants ;
- Maintenir une place importante au jeu libre.

f) Développer l'expression, l'imaginaire et la créativité

Actions mises en place :

- Histoires et albums jeunesse ;
- Marionnettes ;
- Comptines et chansons ;
- Peinture et dessin ;
- Collage ;
- Pâte à modeler ;
- Jeux de construction ;
- Jeux symboliques ;
- Déguisements ;
- Danse et expression corporelle

L'enfant est encouragé à créer et à exprimer ses idées sans rechercher un résultat identique à celui attendu par l'adulte.

g) Sensibiliser progressivement au respect de l'environnement

Dès le plus jeune âge, les enfants peuvent être sensibilisés à des gestes simples.

Actions mises en place :

- Apprendre à jeter les déchets au bon endroit ;
- Découvrir le tri de manière ludique ;

- Participer au rangement et au respect des espaces ;
- Sensibiliser au gaspillage ;
- Découvrir la nature à travers des activités adaptées ;
- Participer, lorsque cela est possible, à des actions proposées par la commune.

h) Favoriser l'ouverture sur la commune et son environnement

Lorsque les conditions le permettent, le périscolaire peut s'appuyer sur les ressources locales.

Actions mises en place :

- Découvrir les lieux de la commune ;
- Participer à des actions municipales adaptées ;
- Découvrir différentes activités culturelles ou sportives ;
- Développer des liens avec les associations locales lorsque cela est possible.

Ces partenariats permettent de proposer des expériences variées aux enfants.

IV. Objectif général – les enfants de 4 à 6 ans

Permettre aux enfants de 4 à 6 ans de vivre des temps périscolaires de qualité en développant leur autonomie, leur capacité à faire des choix, leur confiance en eux, leur créativité et leur aptitude à vivre collectivement.

Rappel des besoins de l'enfant âgé de 4 à 6 ans

À cet âge, l'enfant a notamment :

- Le besoin de sécurité et de repères
- Le besoin de respecter son rythme
- Le besoin de jouer, bouger et se dépenser
- Le besoin d'autonomie et de prendre des initiatives
- Le besoin de socialiser, communiquer et exprimer ses émotions
- Le besoin de découvrir, expérimenter et développer sa créativité

Ces besoins sont pris en compte dans l'organisation de chacun des temps périscolaires.

1. Objectifs pédagogiques

a) Favoriser la sécurité et donner des repères

L'enfant de 4 à 6 ans a besoin d'identifier les adultes qui l'accompagnent et de comprendre progressivement le déroulement de sa journée.

Actions mises en place :

- Accueillir chaque enfant individuellement ;
- Mettre en place des rituels ;

- Créer des repères temporels et spatiaux ;
- Expliquer les différentes étapes de la journée ;
- Identifier clairement les espaces et les adultes ;
- Maintenir des règles de vie calmes ;
- Être attentif aux besoins et émotions ;

L'objectif est de permettre à l'enfant de se sentir suffisamment en confiance pour participer et prendre progressivement sa place dans le groupe.

b) Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant

Chaque enfant évolue à son propre rythme. L'équipe prend en compte les différences de développement, d'autonomie, de fatigue, d'attention, d'expression et d'émotions.

Actions mises en place :

- Observer les besoins et les comportements de chaque enfant
- Adapter les consignes et les attentes aux capacités de chacun
- Respecter les différences de rythme
- Alterner activités, jeux libres, mouvement et temps calmes
- Tenir compte de l'état de fatigue, de surstimulation et des besoins de récupération
- Permettre à l'enfant de prendre son temps lors des gestes du quotidien
- Proposer des temps calmes lorsque cela est nécessaires
- Accompagner progressivement l'enfant sans le mettre en difficulté
- Respecter les émotions de l'enfant et lui laisser le temps de les exprimer
- Adapter la durée et le niveau de sollicitation des activités
- Favoriser des temps en petits groupes lorsque cela répond davantage aux besoins des enfants
- Valoriser les progrès individuels plutôt que de comparer les enfants entre eux
- Permettre à chaque enfant de participer selon ses possibilités et son envie, dans le respect du cadre collectif et des règles de sécurité.

Indicateurs d'évaluation :

- L'enfant semble-t-il à l'aise dans son environnement ?
- Les activités sont-elles adaptées aux capacités et aux besoins du groupe ?
- Les enfants disposent-ils de suffisamment de temps pour réaliser les gestes du quotidien ?
- L'équipe adapte-t-elle son accompagnement aux différences individuelles ?
- Les signes de fatigue, de frustration ou de surstimulation sont-ils identifiés ?
- Les enfants peuvent-ils alterner suffisamment entre activité, mouvement, jeu libre et temps calme ?
- Les enfants progressent-ils dans leurs acquisitions sans pression ni comparaison ?

c) Développer l'autonomie et la prise d'initiatives

L'enfant de 4 à 6 ans peut progressivement être davantage acteur de son quotidien.

Actions mises en place :

- Ranger ses affaires
- Participer au rangement du matériel
- Être autonome dans les gestes d'hygiène
- Participer aux tâches simples de la vie collective
- Choisir entre plusieurs activités
- Proposer des idées
- Prendre de petites responsabilités
- Participer à la préparation de certaines activités

L'adulte accompagne et encourage sans faire systématiquement à la place de l'enfant

d) Faire du périscolaire un véritable temps d'animation

Le périscolaire doit être un espace de loisirs et d'animation à part entière.

Actions mises en place :

- Mettre en place des projets d'animation annuels
- Proposer un planning d'activités
- Varier les domaines d'activités
- Permettre aux enfants de participer à certains choix
- Développer des projets sur plusieurs séances
- Maintenir une place importante au jeu libre

Les activités proposées sont adaptées à la durée des temps périscolaires et à la fatigue des enfants.

e) Favoriser la socialisation, la coopération et l'expression

Actions mises en place :

- Jeux coopératifs
- Activités collectives
- Projets communs
- Jeux de rôle
- Temps de parole
- Histoires et discussions
- Activités d'expression corporelle
- Apprentissage progressif de la résolution des conflits

L'enfant est encouragé à écouter l'autre, exprimer son point de vue et rechercher des solutions avec l'aide de l'adulte.

f) Développer l'expression, l'imaginaire et la créativité

Actions mises en place :

- Arts plastiques ;

- Théâtre ;
- Musique ;
- Danse ;
- Création d'histoires ;
- Jeux symboliques ;
- Déguisements ;
- Construction ;
- Activités manuelles ;
- Créations collectives

L'enfant peut proposer ses propres idées et expérimenter différentes façons de créer.

g) Développer l'accès à la culture et à la découverte

Le périscolaire peut constituer une occasion de faire découvrir aux enfants des domaines qu'ils rencontrent moins dans leur quotidien.

Actions mises en place :

- Découverte d'œuvres et d'artistes adaptés à l'âge ;
- Musique et chants ;
- Histoires et littérature jeunesse ;
- Découverte du patrimoine local ;
- Activités artistiques ;
- Rencontres avec des intervenants lorsque cela est possible ;
- Partenariats avec les acteurs culturels et associatifs de la commune.

h) Développer les comportements écocitoyens

Actions mises en place :

- Sensibilisation au tri ;
- Réduction du gaspillage ;
- Respect des espaces ;
- Découverte du compostage ;
- Activités autour de la nature ;
- Participation à des actions communales ;
- Apprentissage de gestes simples en faveur de l'environnement.

L'enfant est progressivement amené à comprendre que ses actions ont une influence sur son environnement.

i) Favoriser l'ouverture sur la commune

Lorsque cela est possible, l'accueil périscolaire s'appuie sur les ressources de la commune.

Actions mises en place :

- Découverte des structures locales ;
- Partenariats avec les associations ;
- Participation à des événements communaux ;

- Rencontres avec des acteurs locaux ;
- Découverte des activités sportives, culturelles et associatives.

Ces partenariats permettent de diversifier les propositions faites aux enfants et de favoriser leur ouverture sur leur environnement.

V. Spécificités du temps du matin

Le matin constitue un temps de transition entre la famille et l'école.

L'objectif principal est de permettre à l'enfant de commencer sa journée progressivement.

Les activités proposées sont prioritairement calmes :

- Jeux libres ;
- Construction ;
- Manipulation ;
- Lecture ;
- Dessin ;
- Jeux symboliques.

L'animateur accueille individuellement les enfants et reste attentif aux éventuelles difficultés de séparation.

VI. Spécificités de la pause méridienne

La pause méridienne représente un temps de coupure dans la journée scolaire. Elle doit permettre à l'enfant de manger, se détendre, jouer et récupérer.

Deux services sont mis en place. L'organisation du temps méridien des enfants dépend de leur positionnement sur le premier ou le second service.

Avant le repas :

- Passage aux sanitaires ;
- Lavage des mains ;
- Accompagnement vers le restaurant scolaire ;
- Installation calme.

Pendant le repas :

L'équipe accompagne l'enfant dans :

- L'utilisation des couverts ;
- L'autonomie ;
- La découverte des aliments ;
- Le respect des autres ;

- Les règles de vie à table.

L'enfant est encouragé à goûter mais n'est pas contraint à manger.

Temps d'activité avant ou après le repas :

Un temps adapté aux besoins du groupe est proposé :

- Jeux libres
- Jeux de construction
- Lecture
- Dessin
- Jeux symboliques
- Jeux de société

La pause méridienne doit rester un temps de détente et ne doit pas être organisée comme une seconde matinée scolaire.

Un retour au calme est réalisé à 13h20 pour les deux services par les ATSEM.

VII. Spécificités du temps du soir

Après une journée d'école, les enfants sont généralement plus fatigués.

L'équipe privilégie donc :

- Jeu libre ;
- Lecture ;
- Jeux symboliques ;
- Construction ;
- Activités créatives simples ;
- Jeux extérieurs lorsque cela est possible.

Les activités dirigées restent courtes et adaptées à l'état de fatigue du groupe.

VIII. Les moyens

Pour remplir ces objectifs, le périscolaire sollicite les ressources de la commune, aussi bien humaines (à travers l'associatif…) que matérielles (gymnase, parc public…)

- **Les espaces communaux** : les bords du Rhône, le skate-park, le terrain de foot, les jeux de boules, le parc Bernard Clavel, le complexe sportif des Lônes, les courts de tennis, la médiathèque, l'école élémentaire…

- **Les Partenariats** : le périscolaire développe différents partenariats sur la commune : **intergénérationnel** avec les maisons de retraite, **associatif** (boxe, basket, judo…), **environnemental** avec le SMIRIL, **culturel** avec des périodes à thème en lien avec la médiathèque et la municipalité (semaine de la langue française…)

- **Le budget** : le périscolaire est financé directement par la commune grâce aux journées payées par les parents et au financement de la Caisse d'Allocation Familiale.

IX. Continuité éducative et travail entre professionnels

La qualité de l'accueil nécessite une communication entre les différents adultes qui accompagnent l'enfant.

Actions mises en place :

- Transmissions entre les différents temps.
- Échanges avec les enseignants et professionnels intervenant auprès des enfants lorsque cela est nécessaire et dans le respect du cadre professionnel.
- Transmission des informations importantes à la direction.
- Cohérence des règles et des pratiques.

X. L'évaluation

L'auto-évaluation du projet pédagogique consiste à vérifier la pertinence et la cohérence de celui-ci, en comparant les objectifs définis et les résultats atteints et en jugeant sa mise en œuvre dans le fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation sont évalués de façon régulière notamment lors des réunions d'équipe.

Des questionnaires de satisfaction sont distribués aux familles. Un à destination des enfants construit par l'équipe d'animation et un à destination des familles construits par l'équipe de direction.

XI. Le plan de communication

La communication aux familles est l'un des axes centraux du PEDT. A ce titre l'accueil périscolaire développe ses outils de communication envers les familles.

Au-delà des moyens de communication traditionnels qui seront renforcés (panneaux d'affichage, site internet…) l'équipe mettra en place une fête du périscolaire en fin d'année où parents et enfants seront conviés.